



 Département de la Corse du Sud

 Commune de Bonifacio

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

 Règlement graphique

 Planche 7/13



 «Origine: DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date: édité le 31/10/2024

 Phase: ARRET

 Echelle: 1/5000

 Place n°:

Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio

 tél: 04 95 75 00 77 / journal: direction.urbanisme@mairiebonifacio.com



 www.toponymy.fr



-  Zone Urbaine Historique
-  UA1 : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
-  UA2 : Secteur urbain correspondant à la Marine
-  UA3 : Secteur urbain correspondant à l'arrière-port
-  UA4 : Secteur urbain correspondant à l'arrière-port résidentiel
-  UA5 : Secteur urbain correspondant aux extensions de la ville à caractère résidentiel
-  Zone urbaine sur la plaine
-  UB : Zone urbaine résidentielle sur la plaine
-  Autres zones urbaines
-  UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou constructions existantes
-  Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
-  UE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
-  UA : Zone urbaine liée aux activités économiques et commerciales
-  UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Musella
-  UL : Zone urbaine - Loisir
-  Zone à caractère agricole
-  1AU : Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat dans l'agglomération
-  1AUE : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements
-  1AUX : Zone à urbaniser liée aux activités économiques dans le village de Musella
-  Zones naturelles
-  N : Zone naturelle
-  Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
-  Nc : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
-  Nnr : Secteur de la zone naturelle destiné au développement des énergies renouvelables
-  Npi : Secteur urbain correspondant aux plages
-  Nt : Zone naturelle de loisir
-  N2 : Zone naturelle correspondant à l'île de Casulo
-  NP : Zone naturelle protégée
-  NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
-  NPUI : Zone naturelle protégée urbanisée
-  Zones agricoles
-  A : Zone agricole
-  APR : Zone agricole protégée
-  APRR : Zone agricole protégée en espace remarquable
-  PRESERVOIRIENS
-  Espaces soumis à un Emplacement réservé
-  Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
-  Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'intérêt écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
-  Terrains réservés au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon les dispositions de l'article L122-10 du code de l'urbanisme
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les dispositions de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
-  Secteur de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
-  W/PROTECTIENS
-  Traités de la bande littorale d'100 m selon les dispositions de l'article L122-16 du code de l'urbanisme
-  Traités de la bande des Espaces proches du rivage selon les dispositions de l'article L122-13 du code de l'urbanisme
-  Itinéraires de mobilité adaptés au transport terrestre selon les dispositions de l'article L573-10 du code de l'environnement
-  Zones d'aménagement définies selon les dispositions de l'article L121-1 et L121-1-1 du code de l'urbanisme
-  ANNEXXES
-  Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
-  Espace soumis au risque d'inondation selon l'état des zones inondables (AZI)

